

Bundesrat **Schlumpf**: Über die Massnahmen, die zusätzlich zu den bisherigen getroffen werden sollen, ist nicht einmal der Departementsvorsteher im einzelnen orientiert, richtigerweise! Man muss ja alle Eventualitäten im Auge behalten. Nun geht es zweifellos um zweierlei: Es geht einmal um bauliche Massnahmen; die betreffen zweifellos die Postdienste allein. Sie haben dafür besorgt zu sein, dass in baulicher Hinsicht alles vorgekehrt wird, um das Eindringen von aussen, wie es hier bewerkstelligt werden konnte, möglichst zu verhindern. Dann die betrieblichen Sicherungsmassnahmen. Dort könnte ich mir durchaus vorstellen, dass auch die Aufgeber von Sendungen – Nationalrat Pini nannte Banken usw. – für die Erstellung von Sicherheitsmassnahmen mitengagiert würden, dass man sie nicht den Postbetrieben alleine überlassen würde.

Frage 25:

Keller. Energiepolitik. Koordination der Vorlagen Politique énergétique. Coordination des projets

Zahlreiche energiepolitische Vorlagen stehen zur Beratung an; einige werden obligatorisch zu Volksabstimmungen führen. Schwierige Koordinationsprobleme werfen vor allem der Energieartikel der Bundesverfassung, die Rahmenbewilligung für Kaiseraugst, die von den Umweltschutzorganisationen eingereichte Energieinitiative und die neue Atominitiative auf. Wie sieht der Bundesrat die Koordination?

Bundesrat **Schlumpf**: Wir haben in der Tat, wie das in der Frage von Nationalrat Keller aufgeworfen wird, ein reichhaltiges Bouquet an energiepolitischen Vorlagen zu bewältigen, wir im Bundesrat und dann selbstverständlich vor allem Sie in den eidgenössischen Räten! Das Kernenergiehaftpflichtgesetz – im Ständerat bereits behandelt und verabschiedet – kommt in der nächsten Woche zur Beratung in Ihren Rat. Der Ständerat hat sodann letzte Woche die Botschaft für einen Energieverfassungsartikel behandelt. Diese geht nun in die vorberatende Kommission des Nationalrates unter dem Präsidium von Herrn Rüttimann.

Die Botschaft für die Rahmenbewilligung für ein Kernkraftwerk Kaiseraugst wurde vom Bundesrat im Dezember verabschiedet. Sie ist gegenwärtig im Druck und wird in den nächsten zwei, drei Wochen in Ihre Hände gelangen. Wir haben dann viertens den Bundesbeschluss zum Atomgesetz vom Jahre 1978, der eine befristete Teilrevision des Atomgesetzes vom Jahre 1959 darstellt. Dieser bis 1983 befristete Bundesbeschluss wird verlängert werden müssen. Aus dem Ergebnis des Vernehmlassungsverfahrens für eine Totalrevision des Atomgesetzes geht nämlich hervor, dass eine Realisierung einer solchen Totalrevision innerhalb der noch verfügbaren Zeit bis Ende 1983 nicht denkbar ist. Also wird Ihnen der Bundesrat eine Botschaft für eine Verlängerung des Bundesbeschlusses von 1978 zum Atomgesetz unterbreiten. Die Arbeiten hierfür sind im Gange.

Wenn dann das Vernehmlassungsverfahren zur Totalrevision des Atomgesetzes vollständig ausgewertet ist, wird der Bundesrat über das weitere Vorgehen befinden. Dabei stellt sich unter anderem die Frage, ob der Expertenentwurf für eine Totalrevision nicht aufgeteilt werden sollte, ob man nicht zwei Gesetzesentwürfe ausarbeiten soll; einen Entwurf für ein Bundesgesetz über den Strahlenschutz und einen für ein Bundesgesetz über die friedliche Verwertung der Kernenergie. Darüber aber wird der Bundesrat erst im Laufe dieses Sommers befinden, wenn das Vernehmlassungsergebnis zum Expertenentwurf definitiv ausgewertet ist.

Der Bundesrat hat sodann vor Wochenfrist unser Departement beauftragt, bis Ende dieses Jahres die beiden Botschaftsentwürfe für die Stellungnahme des Bundesrates zu den beiden Volksinitiativen vorzulegen, die im Dezember 1981 eingereicht wurden. Es sind die Initiative für eine sichere, sparsame und umweltgerechte Energieversorgung und die Volksinitiative für eine Zukunft ohne weitere Atom-

kraftwerke. Diese beiden Botschaften werden nach Verabschiedung durch den Bundesrat ebenfalls den eidgenössischen Räten unterbreitet. In welcher Reihenfolge dann Nationalrat und Ständerat diese Botschaften behandeln wollen, bleibt selbstverständlich ihren eigenen Entscheiden überlassen.

81.913

Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Aussenpolitik

Interpellation du groupe socialiste Politique étrangère

Wortlaut der Interpellation vom 17. Dezember 1981

Im Laufe des Jahres 1979 äusserten mehrere Abgeordnete den Wunsch, das Parlament solle sich regelmässig mit parlamentarischen Anfragen und Vorstössen zur schweizerischen Aussenpolitik befassen.

Auf ein Postulat von Nationalrat Waldvogel vom 15. Dezember 1978 hin, verpflichtete sich die Fraktionspräsidentenkonferenz vor dem Nationalrat, diesem Wunsch Rechnung zu tragen und den Abgeordneten häufiger Gelegenheit zu ausserpolitischen Debatten zu geben.

In diesem Sinne ersucht die sozialdemokratische Fraktion den Bundesrat, seine Auffassung zu den folgenden Problemen darzulegen:

1. Anwachsen der internationalen Spannungen und Ausmass der Friedensbewegungen in Europa;
2. Nukleare Abrüstungsbemühungen in Europa und weltweite Abrüstungsanstrengungen sowie Aktionsmöglichkeiten unseres Landes;
3. Fortsetzung der Entspannung im Sinne des KSZE und Wirken unseres Landes an der Madrider Konferenz;
4. Intensivierung der Zusammenarbeit mit den blockfreien Staaten;
5. Verstärkung der Entwicklungszusammenarbeit, Wirtschaftshilfe für Ostblockstaaten und Entwicklungsländer, die mit einer ständig wachsenden Verschuldung zu kämpfen haben (zum Beispiel Polen).

Texte de l'interpellation du 17 décembre 1981

Au cours de l'année 1979, plusieurs députés é mirent le vœu que le Parlement se consacrat régulièrement à l'examen de questions et d'interventions parlementaires touchant la politique étrangère de la Suisse.

Suite à un postulat du conseiller national Waldvogel du 15 décembre 1978, la Conférence des présidents de groupe prit l'engagement devant le Conseil national de tenir compte de ce vœu et de donner plus souvent l'occasion aux députés de débattre de politique étrangère.

Dans cette perspective, le groupe socialiste prie le Conseil fédéral de faire connaître sa position sur les problèmes suivants:

1. La recrudescence des tensions internationales et l'ampleur des mouvements en faveur de la paix en Europe;
2. Les efforts en faveur de la dénucléarisation de l'Europe et du désarmement dans le monde ainsi que les possibilités d'action de notre pays;
3. La poursuite de la détente dans l'esprit de la CSCE et l'action de notre pays à la réunion de Madrid;
4. L'intensification de la collaboration avec les pays du mouvement des non alignés;

5. Le renforcement de la coopération au développement, l'aide économique aux pays de l'Est et aux pays en développement qui connaissent un endettement de plus en plus élevé (par exemple, la Pologne).

Sprecher – Porte-parole: Morel

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

Rapport écrit du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral répond comme suit aux cinq points de l'interpellation du groupe socialiste qui vient d'être développée par M. le conseiller national Morel.

1. La recrudescence des tensions internationales et l'ampleur des mouvements en faveur de la paix en Europe: Comme le Conseil fédéral a eu l'occasion de le rappeler, il considère que la sauvegarde de la paix est une tâche prioritaire. Il n'a par conséquent rien à objecter aux organisations pacifistes qui œuvrent en faveur d'un désarmement coordonné des deux blocs, et il prêtera son concours à toute initiative allant dans le sens d'une réduction simultanée et générale des armements.

Les mouvements pacifistes en Europe joueraient donc un rôle utile s'ils étaient en mesure d'exercer une influence sur les gouvernements de l'Est comme ceux de l'Ouest. Or, ce n'est pas le cas en Europe orientale. A cet égard, la récente manifestation spontanée de Dresde est une encourageante exception. Le danger qui, dans la situation présente, guette les mouvements pacifistes d'Europe occidentale est donc qu'ils en viennent à servir, souvent malgré eux, les fins de la politique étrangère d'une grande puissance.

2. Les efforts en faveur de la dénucléarisation de l'Europe et du désarmement dans le monde ainsi que les possibilités d'action de notre pays: Les idées maîtresses du Conseil fédéral en matière de désarmement ont été exposées en 1978 dans un document rédigé à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le désarmement. Elles restent aujourd'hui encore valables dans leurs grandes lignes. Le Conseil fédéral a la conviction que dès le moment où la détente est compromise et la confiance entamée à la suite de la détérioration de la situation internationale, on ne saurait négocier avec des chances de succès dans le domaine du désarmement sans avoir préalablement rétabli le dialogue politique et un certain degré de confiance.

En matière de contrôle des armements et de désarmement, la Suisse a signé et ratifié depuis la seconde guerre mondiale la plupart des traités multilatéraux conclus dans ce domaine.

Ainsi qu'il l'a affirmé dans le document de 1978, le Conseil fédéral est par ailleurs disposé à soutenir toute proposition de négociations régionales dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Dans cet esprit, il a accueilli avec intérêt la proposition de la France, reprise par l'ensemble des pays occidentaux, visant à convoquer une conférence sur le désarmement en Europe (CDE). Cette proposition s'articule ainsi:

– La CDE constituerait une partie intégrante du processus CSCE. Ainsi, les 35 Etats participant à la CSCE seraient associés sur un pied d'égalité à cette conférence et les règles de procédure y seraient identiques à celles de la CSCE.

– La Conférence sur le désarmement en Europe se déroulerait en deux phases: la première, consacrée à l'élaboration et à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine militaire, la seconde à la discussion des questions de limitation des armements et du désarmement proprement dits. L'intérêt de ce processus en deux phases est évident: ce n'est en effet qu'après le rétablissement de la confiance réciproque – but de la première phase – que l'on pourra entreprendre des négociations sur le désarmement avec quelques perspectives de succès – but de la deuxième phase.

L'Acte final signé à Helsinki en 1975 prévoyait déjà une série de mesures destinées à accroître et à renforcer la

confiance; la Suisse s'est prononcée à plusieurs reprises au cours de la réunion de Madrid en faveur d'une amélioration de l'application et pour un élargissement de ces mesures; les nouvelles dispositions qu'il s'agira d'élaborer au cours de la première phase de la CDE constitueront un élargissement qualitatif et quantitatif des mesures existantes. Pour l'heure cependant, l'évolution de ce processus dépend de l'issue de la réunion de la CSCE en cours à Madrid.

Au sujet des efforts de désarmement dans le domaine nucléaire, il convient d'ajouter que le Conseil fédéral a salué très favorablement la reprise, le 30 novembre 1981 à Genève, des négociations entre les USA et l'URSS sur les armes nucléaires à moyenne portée en Europe. Pour accroître la sécurité européenne, il est en premier lieu nécessaire de rétablir l'équilibre militaire. Cet équilibre vers lequel il faut tendre tant en ce qui concerne les armes nucléaires que les armes conventionnelles devrait, par la voie des négociations, être réduit au plus bas niveau possible.

3. La poursuite de la détente dans l'esprit de la CSCE et l'action de notre pays à la réunion de Madrid: Dès novembre 1972, la Suisse s'est employée à faire aboutir les Conférences sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'Helsinki et de Genève, qui se sont terminées par la signature solennelle, à Helsinki le 1^{er} août 1975, de l'Acte final. Depuis lors, notre pays s'est fixé pour objectif d'élargir et d'approfondir le processus de la CSCE afin qu'il apporte plus de sécurité à chacun des Etats signataires et plus de liberté à tous les citoyens des 35 pays participants. La CSCE a été le fruit de la politique de détente; elle en est également le reflet, c'est-à-dire qu'elle en subit les difficultés et les aléas.

Depuis le début de la réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE, l'action de la Suisse s'est poursuivie pour faire faire un pas en avant aux 35 pays signataires par rapport à l'Acte final d'Helsinki. C'est dans cet esprit et avec cet objectif en vue que notre pays et les autres pays neutres et non alignés d'Europe ont mis au point un document qui constitue un progrès dans la direction souhaitée. Ce document contient des dispositions nouvelles dans le domaine des droits de l'homme, notamment par la mise en place d'un groupe d'experts. Il prévoit également la réunion d'une conférence sur l'élargissement des mesures de confiance et sur le désarmement en Europe.

Les événements survenus en Pologne depuis le 13 décembre 1981 ont malheureusement rendu l'adoption de ce document très problématique, en tout cas impossible dans les conditions actuelles. La Conférence est bloquée et afin qu'un mal irréparable ne soit pas causé au processus de la CSCE, nous pensons qu'il conviendrait qu'elle s'ajourne pour quelques mois. La décision d'une telle suspension n'a pas encore été prise mais l'idée fait son chemin.

4. L'intensification de la collaboration avec les pays du mouvement des non-alignés: La Suisse jouit du statut d'invité auprès du mouvement des Etats non alignés et suit avec intérêt ses débats. Elle fut représentée aux dernières conférences et sommets de ce mouvement.

Ce statut d'invité, qui est également celui des autres neutres européens, reflète bien les relations que les Etats neutres entretiennent avec les Etats membres du mouvement des non-alignés. Les uns et les autres ont certains points communs et il existe entre eux des possibilités de coopération en dépit de certaines différences.

La Suisse maintient par ailleurs sur le plan diplomatique des contacts suivis avec chacun des membres du mouvement. Le Conseil fédéral ne souhaite pas se départir de sa ligne de conduite actuelle.

5. Le renforcement de la coopération au développement, l'aide économique aux pays de l'Est et aux pays en développement qui connaissent un endettement de plus en plus élevé (par exemple, la Pologne): Le Conseil fédéral a prévu, dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la présente législature, d'augmenter l'aide publique au développement de la Suisse pour atteindre la moyenne

de l'aide de l'ensemble des pays industrialisés, qui s'élevait en 1979 à 0,35 pour cent de leur produit national brut. Les montants prévus alors au plan financier n'ont pas pu être entièrement inscrits au budget 1981 et 1982, l'aide publique au développement ayant été notamment soumise à la réduction linéaire de certaines prestations de 10 pour cent prévue à l'arrêté fédéral du 20 juin 1980. Le Conseil fédéral continue néanmoins d'attacher une importance prioritaire au renforcement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire de notre pays et il maintient les objectifs qu'il s'était fixés en matière d'aide publique au développement.

Cela étant, un certain nombre de pays européens ainsi que des pays en développement nouvellement industrialisés se trouvent aux prises avec des difficultés croissantes de balance des paiements et de dette extérieure. Contraints de procéder, soit en raison de l'évolution de l'économie mondiale, soit en raison de problèmes structurels internes, à d'indispensables restructurations, ces pays doivent, pour y parvenir, pouvoir compter pendant une période de transition sur un financement extérieur important que l'aide publique au développement, compte tenu de ses critères, ne peut ou ne peut que partiellement assumer.

C'est avant tout au système bancaire international qu'incombe une telle tâche de financement. Toutefois, de plus en plus fréquemment, des actions internationales d'aide économique complètent celle des banques. Ces opérations d'aide internationale, auxquelles la Suisse peut être appelée à participer pour des raisons économiques et politiques, ont notamment pour objectif de restaurer, auprès du marché international des capitaux, la confiance que les pays bénéficiaires ont souvent perdue.

Tenant compte de la variété des pays susceptibles de bénéficier un jour ou l'autre de ce type d'aide, le Conseil fédéral, dans son rapport intermédiaire sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1979 à 1983, a indiqué que notre pays devait disposer de la base juridique nécessaire pour pouvoir participer aux programmes d'aide économique coordonnés sur le plan international. Le Conseil fédéral a placé cet objectif sur la liste des tâches prévues pour la seconde moitié de la présente législature.

M. Morel: En déposant, en décembre dernier, une interpellation sur certains aspects de la politique étrangère de notre pays, le groupe socialiste a voulu marquer à la fois son intérêt pour cette composante essentielle de l'activité gouvernementale et son inquiétude profonde face aux développements les plus récents de la situation internationale, qui sont porteurs de lourdes menaces pour la paix.

Sans nous faire d'illusion sur le rôle qu'un petit pays comme le nôtre peut jouer dans le concert des puissances, nous estimons que la Suisse a une contribution à fournir pour la sauvegarde de la paix dans le monde. La première des conditions pour influencer de façon modeste certes, mais plus efficace, sur le cours des événements est, sans doute, l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons, par conséquent, de la décision du Conseil fédéral de proposer, aux Chambres d'abord, puis au peuple et aux cantons ensuite, l'adhésion de notre pays à cette organisation. Le groupe socialiste agira sans ambiguïté dans les milieux qui lui sont proches, pour contribuer à obtenir le résultat souhaité. Il attend aussi de tout le Conseil fédéral la plus grande détermination dans le combat qu'il s'agira de mener ces prochaines années pour convaincre les hésitants de la nécessité de la collaboration internationale. Nous sommes d'avis que, malgré les imperfections de l'ONU, nos intérêts nationaux seront mieux défendus si nous sommes présents à l'Assemblée générale, qui est le lieu d'où partent les impulsions politiques et où se fixent les grandes orientations qui déterminent l'action des autres organes et des institutions spécialisées.

La politique européenne de la Suisse nous paraît également revêtir la plus grande importance. Nous pensons que l'œuvre la plus utile que nous puissions accomplir en ce

domaine est la ratification des conventions conclues au sein du Conseil de l'Europe. Avec la moitié seulement des conventions ratifiées, la Suisse a incontestablement pris du retard. Nous voudrions exprimer notre déception de ce que, par exemple, la Charte sociale européenne n'ait pas encore été ratifiée par la Suisse, six ans après sa signature par le Conseil fédéral. L'activité la plus importante du Conseil de l'Europe nous paraît être l'harmonisation du droit et c'est dans cette direction que les plus gros efforts de notre diplomatie devraient être entrepris à l'avenir.

J'en viens maintenant à quelques points de l'interpellation que notre groupe a déposée.

S'agissant du pacifisme, nous n'oublions pas que l'histoire est tragique et qu'elle n'a que faire de la naïveté et des bons sentiments. Nous savons que l'URSS dispose en Europe d'une nette supériorité quantitative en armements, aussi bien conventionnels que nucléaires, qu'il s'agisse des blindés, de l'artillerie, des avions de combat ou des ogives nucléaires tactiques. Le danger principal est bien à l'Est aujourd'hui et l'objectivité consiste à dire que le mouvement pacifiste est bien impuissant face à cette menace. En faisant ce constat, nous n'entendons pas dire que l'Union soviétique a des intentions belliqueuses en Europe occidentale, ni que tous les pacifistes sont manipulés par l'URSS. Nous ne doutons pas de la sincérité de leur engagement pour la paix. Tout simplement, nous ne souhaitons pas que le rapport des forces soit déséquilibré à un point tel que la guerre en surgisse. Seul l'équilibre des forces préserve la paix et la paix n'est pas le résultat du pacifisme. Devant cette situation, nous estimons qu'il convient de négocier non pas pour l'arrêt du surarmement mais pour le désarmement. Nous approuvons dès lors le Conseil fédéral lorsqu'il soutient l'idée d'une conférence sur le désarmement en Europe, dont la première phase serait consacrée à l'élaboration et à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine militaire, et la seconde à la discussion des questions de limitation des armements et de désarmement proprement dit. Nous nous félicitons de la reprise, à Genève, des contacts entre les USA et l'URSS sur les euromissiles.

Nous pensons, d'autre part, qu'en dépit des événements de Pologne, le processus de la CSCE doit être préservé. Aussi estimons-nous judicieuse la proposition faite par la Suisse de suspendre la Conférence de Madrid. En revanche, nous regrettons que cette suggestion ait été lancée, je dirai, de façon un peu spectaculaire et sans concertation sérieuse avec les autres pays neutres d'Europe. Nous pensons qu'il est exagéré de prétendre que la détente n'existe plus, mais nous convenons qu'elle a reçu un sérieux coup, non pas tant en raison des incidents qui ont émaillé la séance de reprise de la Conférence de Madrid en février dernier, mais bien parce que la loi martiale a été imposée à la Pologne. L'ajournement permettrait de dresser un inventaire sérieux des points sur lesquels les pays du Pacte de Varsovie et de l'Alliance atlantique ne peuvent se mettre d'accord. Dans sa réponse à l'interpellation de M. Braunschweig, le Conseil fédéral donne, comme exemple de sa collaboration avec les neutres, précisément la CSCE. Nous formulons, par conséquent, le vœu que cette concertation soit poursuivie à l'avenir.

Notre groupe estime, en outre, qu'il convient de renforcer notre collaboration avec le mouvement des non-alignés. Ses buts nous paraissent voisins de ceux de notre propre politique étrangère, qu'il s'agisse de l'affirmation de la souveraineté nationale, de l'indépendance des États, du refus des ingérences étrangères, du respect du droit ou de la renonciation à la force.

La présence, même comme invité, de notre pays aux sommets et conférences du mouvement est une manifestation d'intérêt pour les problèmes des pays du Tiers Monde. Au moment où l'influence des modérés progresse dans ce mouvement des non-alignés, il nous paraîtrait utile d'envoyer à ces réunions des délégations d'un plus haut niveau – présidées, par exemple, par notre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères – qui pourraient nouer des contacts encore plus utiles à notre pays. Nous convenons, avec le

Conseil fédéral, qu'il n'est pas possible d'aller plus loin que le statut d'invité, sans quoi une confusion pourrait naître entre neutralisme et non-alignement d'une part, et neutralité, telle que nous la concevons, d'autre part.

Je terminerai par quelques remarques quant à l'aide au développement. Il est profondément regrettable que le Conseil fédéral se soit vu contraint d'amputer de 18 pour cent le budget de l'aide au développement par rapport à ce qui était prévu au plan financier, même si en francs constants notre aide pour 1981 a dépassé celle que nous avons octroyée en 1980. Nous estimons qu'il s'agit là d'une décision fâcheuse que ne justifiait pas l'état de nos finances fédérales. L'accroissement de l'aide publique au développement était une priorité pour la législature en cours. Le but fixé ne sera finalement que très partiellement atteint en 1983 puisque l'objectif était de consacrer 0,37 pour cent du PNB à l'aide au développement. Cette situation mettra une fois de plus l'un des pays les plus riches du monde dans une mauvaise posture face aux autres pays développés qui se montrent plus généreux que nous et face aux six cents millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté absolue. Sachons admettre à temps un nouvel ordre économique international plus équitable. Nous aurons ainsi contribué de manière certaine à l'instauration de la paix.

La Suisse se doit aussi, à notre sens, d'aider certains pays qui connaissent des difficultés, même s'ils ne sont pas sous-développés. Nous regrettons qu'il ait fallu puiser en partie dans les crédits de l'aide au développement les fonds nécessaires à aider la Turquie. C'est pourquoi notre groupe est intéressé par l'instrument d'aide économique que la Confédération est en train de préparer. Cet instrument permettrait à la Suisse de participer à l'assainissement des économies de pays qui, tant sur le plan économique que politique, sont des partenaires importants et dont il s'agit d'empêcher l'effondrement – je pense par exemple à la Pologne.

En conclusion, je voudrais remercier le chef du département de la prise de position qu'il voudra bien nous communiquer sur les problèmes que je viens de soulever.

M. Aubert, conseiller fédéral: Je voudrais tout d'abord dire à M. Félicien Morel combien nous partageons ses soucis sur la tension actuelle de la situation internationale, et plus précisément des rapports Est-Ouest.

Nous sommes, vous l'avez relevé Monsieur Morel, un petit pays, nous avons un rôle à jouer. Je crois pouvoir dire honnêtement que, dans toute la mesure de nos moyens, nous avons joué le rôle que vous attendiez de nous, tout en n'espérant pas de miracle d'un pays aussi petit que le nôtre.

En ce qui concerne l'appartenance de notre pays à l'Organisation des Nations Unies, vous me permettrez de vous réserver la primeur de mes réflexions lorsque vous serez en possession du message qui, en principe, doit sortir de presse le 19 mars prochain.

Aux diverses questions posées par l'interpellation du groupe socialiste et développées par M. Morel, le Conseil fédéral répond ce qui suit s'agissant de la recrudescence des tensions internationales et de l'ampleur des mouvements en faveur de la paix en Europe. Nous observons cette recrudescence des tensions internationales avec une extrême inquiétude et nous en voyons les effets dans le blocage actuel de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Conférence de Madrid, à propos de laquelle un grand journal écrivait ce matin: «La Conférence de Madrid est entrée dans une ère surréaliste.» J'y reviendrai tout à l'heure.

Comme le Conseil fédéral a eu l'occasion de le rappeler à de très nombreuses reprises, il considère que la sauvegarde de notre indépendance, par un respect strict de notre politique de neutralité permanente et armée, avec comme objectif la sauvegarde de la paix, est une tâche prioritaire de notre pays. Le Conseil fédéral n'a par consé-

quent rien à objecter aux organisations pacifistes, qui œuvrent en faveur d'un désarmement coordonné des deux blocs. Le Conseil fédéral se prêtera à toute initiative allant dans le sens d'une réduction simultanée et générale des armements. Nous sommes en faveur de la paix et du désarmement. Nous devons cependant constater ceci: les mouvements pacifistes, en Europe, pourraient jouer un rôle utile s'ils étaient en mesure d'exercer une influence sur les gouvernements de l'Est comme sur ceux de l'Ouest. Or, il faut l'admettre, ce n'est pas le cas en Europe orientale, et à cet égard la manifestation assez récente qui, selon nos renseignements, paraît «spontanée» et qui s'est produite à Dresde est une exception encourageante.

Le danger qui, dans la situation présente, guette les mouvements pacifistes d'Europe, c'est qu'ils en viennent à servir, souvent malgré eux, les fins de la politique étrangère d'une grande puissance.

En réponse à la deuxième question concernant les efforts en faveur de la dénucléarisation de l'Europe et du désarmement dans le monde, ainsi que les possibilités d'action de notre pays, je rappellerai que les idées maîtresses du Conseil fédéral en matière de désarmement ont été exposées dans le document de 1978 dont je vous ai parlé tout à l'heure, que nous avons fait remettre par l'intermédiaire de pays neutres et d'un pays non aligné, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement. Ces considérations et ces idées maîtresses restent encore valables aujourd'hui dans leurs grandes lignes. Le Conseil fédéral a la conviction que dès le moment où la détente est compromise – je garderai cet espoir, Monsieur Morel, de ne pas dire que la détente est définitivement détruite, mais admettons qu'elle est gravement compromise – dès le moment où la confiance est entamée à la suite de la détérioration de la situation internationale, on ne saurait négocier avec des chances de succès dans le domaine du désarmement sans avoir préalablement rétabli le dialogue politique, un dialogue politique qui n'existe pas aujourd'hui à Madrid, et un certain degré de confiance qui n'existe pas non plus.

En matière de contrôle des armements et de désarmement, Monsieur Morel, la Suisse a signé et ratifié depuis la fin de la seconde guerre mondiale la plupart des traités multilatéraux conclus dans ce domaine. Je ne vous en citerai que deux: le Traité de non-prolifération et la Convention européenne sur le règlement pacifique des différends.

Ainsi que le Conseil fédéral l'a affirmé dans ce document de 1978, il est disposé à soutenir toute proposition de négociation régionale dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. C'est dans cet esprit que nous avons soutenu – et nous avons été les premiers à la soutenir – la proposition française d'une conférence européenne sur le désarmement qui doit rester dans le cadre du processus d'Helsinki. Ainsi, les trente-cinq Etats signataires de l'Acte final, dont la Suisse, seraient associés, sur un pied d'égalité, à cette conférence. Celle-ci devrait se dérouler en deux phases, que vous connaissez. Il s'agit d'abord de l'adoption de mesures de confiance, qui devraient s'étendre à toute l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, mesures qui devraient être significatives militairement, obligatoires et vérifiables. Ce n'est que dans le cadre de la seconde phase de cette conférence que pourrait être abordé le problème du désarmement proprement dit. Ce n'est, en effet, qu'après le rétablissement de la confiance réciproque, but de la première phase, que la deuxième phase pourrait être envisagée avec quelque chance de succès.

L'Acte final d'Helsinki prévoyait déjà toute une série de mesures destinées à renforcer la confiance et je crois que la Suisse a participé de façon éloquente à l'établissement de ce document depuis novembre 1972, soit depuis déjà dix ans. Cependant, l'évolution du processus d'Helsinki dépendra de l'issue de la Conférence de Madrid. Nous y reviendrons lorsque nous répondrons au point 3 de l'interpellation du groupe socialiste.

Au sujet des efforts qui ont été faits dans le domaine nucléaire, il convient de souligner que le Conseil fédéral a

œuvré de telle sorte que la rencontre en vue des négociations sur les euromissiles entre les Soviétiques et les Américains puisse avoir lieu à Genève. Ces négociations ont débuté le 30 novembre 1980. Un équilibre militaire, qui doit être considéré non pas seulement sur le plan nucléaire mais aussi sur le plan des armements conventionnels, est nécessaire car une disproportion existe. Il est nécessaire d'arriver à réduire ces armements au niveau le plus bas possible.

Pour ce qui est de la troisième question, qui concerne la réunion de Madrid de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, je répète que, depuis novembre 1972, la Suisse n'a pas ménagé ses efforts pour arriver à un résultat, d'abord pour l'établissement et l'acceptation de l'Acte final, ensuite lors des réunions de Belgrade et de Madrid.

Notre pays s'était fixé un objectif: élargir et approfondir le processus d'Helsinki pour qu'il apporte plus de sécurité en Europe et plus de liberté aux ressortissants des Etats signataires de l'Acte.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été le fruit de la politique de détente. Si nous n'avions pas vécu cette période de détente, il est évident que l'Acte final d'Helsinki n'aurait pas été signé le 1^{er} août 1975.

Cette Conférence est également le reflet de la situation de tensions internationales et elle en subit aujourd'hui même, à Madrid, les difficultés et les aléas.

Depuis le début de la Conférence, le 10 novembre 1980, l'action de la Suisse s'est poursuivie. Nous avons préparé, d'entente avec les Etats neutres et les Etats non alignés – alors que la conférence devait se terminer le 5 mars 1981 et qu'elle s'est prolongée, faute d'entente entre les participants – un premier document qui a été déposé le 30 mars 1981 sur la table de la présidence de la Conférence. Nous avons ensuite présenté un deuxième document, le fameux document de 36 pages qui prévoyait, dans le domaine des droits de l'homme, la mise en place d'un groupe d'experts, de même que la réunion d'une conférence sur l'élargissement des mesures de confiance et sur le désarmement en Europe.

Or, les événements survenus en Pologne, que vous avez tous à l'esprit, en particulier l'établissement, le 13 décembre 1981, de la loi martiale, a rendu extrêmement aléatoire l'adoption de ce document patiemment élaboré par les neutres et les non-alignés.

La Conférence est aujourd'hui bloquée et, afin qu'aucun mal irréparable ne soit causé au processus même, nous avons proposé l'ajournement de cette Conférence pour quelques mois. Nous ne l'avons pas fait de façon «spectaculaire». Il faut que vous sachiez que la Suisse était inscrite sur la liste des orateurs, le 18 décembre 1981 déjà, en huitième place et ce sont les chicaneries et les tracasseries de procédure qui ont été entretenues principalement par les pays de l'Est, lesquels voulaient que la Conférence continue comme si de rien n'était, comme s'il ne s'était rien passé en Pologne, qui a fait que nous n'avons pas pu parler le mardi le 9 février comme cela était convenu à l'origine. Et nous avons parlé le mercredi 10 février, de façon très peu «spectaculaire», au cours d'une séance informelle. Nous ne pouvions pas user d'un cadre plus discret que celui de la séance informelle. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir été, à ce moment-là déjà, suivi davantage par les pays neutres et les pays non alignés. Les atermoiements et les hésitations dans le groupe des neutres et des non-alignés sont un des éléments de la situation désagréable et ambiguë dans laquelle se trouve aujourd'hui la Conférence. Or, ce jour même, 8 mars, on discute à Madrid des termes et des modalités de l'interruption de la Conférence, qui pourrait intervenir encore cette semaine, avec reprise possible prévue pour le 9 novembre 1982.

Nous avons eu le courage et la loyauté de dire que nous ne signerons pas un document nouveau prônant, entre autres, les droits de l'homme alors que nous savions qu'au moment même où nous signerions cet Acte, les droits de l'homme étaient violés. Il faut le consensus pour qu'un tel

acte puisse être accepté et ce consensus n'aurait pas été réalisé. Et voilà que notre proposition a fait son chemin: il semble, aujourd'hui, que les 35 Etats signataires, réunis à Madrid, en viennent à concevoir la possibilité d'une suspension de la conférence jusqu'au mois de novembre 1982.

En ce qui concerne l'intensification de la collaboration avec les pays du mouvement des non-alignés – je vous remercie, Monsieur Morel, de l'avoir souligné – vous n'ignorez pas que nous ne pourrions abandonner notre statut d'invité. En effet, les non-alignés représentent un mouvement. La Suisse, en vertu même de son statut de neutralité, ne peut pas devenir membre d'un mouvement, de la même façon qu'elle n'a pu être membre de la Communauté européenne, bien que, certes, pour des raisons différentes. Ainsi, pas plus que nous n'avons pu être membre d'une alliance de défense, l'Alliance atlantique, de l'OTAN, nous ne pouvons devenir membre des non-alignés ni demander un statut d'observateur. Je me permets de faire observer à ce propos qu'aucun pays européen n'a le statut d'observateur et que tous les pays neutres d'Europe n'ont, eux aussi, que le statut d'invités. Si, en l'occurrence, nous avons un certain nombre de points communs avec certains Etats non alignés, chez qui l'unité ne règne pas toujours, nous avons aussi des divergences de vues. Je puis vous donner l'assurance que la Suisse entretient des contacts suivis avec chacun des membres de ce mouvement, en particulier avec les pays non alignés européens, à savoir la Yougoslavie, Chypre, Malte, etc. Le Conseil fédéral n'entend pas se départir de sa ligne de conduite actuelle.

Concernant votre cinquième question: renforcement de la coopération au développement, aide économique aux pays de l'Est et aux pays en développement qui connaissent un endettement de plus en plus élevé. Vous avez cité à ce propos l'exemple de la Pologne. Comme vous, je déplore que nous ayons été contraints de soumettre les prestations d'aide publique au développement à l'arrêté fédéral du 20 juin 1980, qui infligeait une réduction de 10 pour cent aux subventions fédérales. Or, ces prestations d'aide publique au développement ne sont pas des subventions mais, au même titre que nos dépenses militaires, elles représentent un des éléments, une des armes de notre politique étrangère. Comme vous, je regrette que nous n'ayons pas pu jusqu'ici atteindre le but que le Conseil fédéral s'était fixé et que vous aviez accepté, en approuvant les Grandes lignes directrices de la présente législature, qui était de parvenir à 0,35 pour cent du produit national brut.

Cela étant, je tiens à ce que vous soyez rassurés: le Conseil fédéral continue d'attacher une importance prioritaire au renforcement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et il maintient les objectifs qu'il s'était fixés en matière d'aide publique au développement. Vous avez parlé tout à l'heure d'un certain nombre de pays européens et de pays en voie de développement nouvellement industrialisés qui se trouvent en proie à des difficultés croissantes de balance de paiements et de dettes extérieures. Contraints de procéder, soit en raison de l'évolution de l'économie mondiale, soit en raison de problèmes structurels internes, à d'indispensables restructurations, ces pays doivent, pour y parvenir, pouvoir compter sur un financement extérieur important que notre aide publique au développement, compte tenu des critères très stricts de notre loi fédérale du 19 mars 1976, ne peut pas satisfaire – le critère principal étant, en l'occurrence, l'aide aux pays les plus défavorisés. C'est avant tout au système bancaire international qu'incombe une telle tâche de financement. Toutefois, nous constatons que, de plus en plus fréquemment, des actions internationales d'aide économique complètent celles des banques, et ces opérations d'aide internationale – auxquelles la Suisse peut être appelée à participer, pour des raisons économiques et politiques que vous avez relevées – ont notamment pour objectif de ranimer, auprès du marché international des capitaux, la confiance que les pays bénéficiaires ont souvent perdue auprès de leurs créanciers. Tout en tenant compte de la variété des pays susceptibles de bénéficier un jour ou l'autre de cette

aide, le Conseil fédéral, dans son rapport intermédiaire sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1979–1983, a indiqué que notre pays devait disposer de la base juridique nécessaire pour participer précisément à ces programmes d'aide économique coordonnés, sur le plan international. Le Conseil fédéral a placé cet objectif dans la liste des tâches prévues pour la seconde moitié de la présente législature. J'espère avoir ainsi répondu, au moins partiellement, à vos préoccupations, qui sont aussi les nôtres.

Präsidentin: Herr Morel erklärt sich von der Antwort des Bundesrates befriedigt.

81.534

Postulat Braunschweig
Aussenpolitik. Neue Aspekte
Politique étrangère. Nouveaux aspects

Wortlaut des Postulats vom 9. Oktober 1981

Der Beschluss der amerikanischen Regierung, die Neutronenbombe bauen zu lassen, hat die Unruhe und die Betroffenheit über diese jüngste Drehung der Rüstungsspirale auch in der Schweiz verstärkt, nachdem vor allem junge Menschen schon die sowjetischen SS-20-Raketen mit nuklearen Mehrfachsprengköpfen und den NATO-Nachrüstungsbeschluss über die Mittelstreckenraketen Pershing-II und die Marschflugkörper Cruise Missiles mit grösster Sorge für Europa und für unser Land verfolgt haben. Es ist bekannt, dass der aussenpolitische Spielraum eines Kleinstaates eher bescheiden ist. Dennoch stellt sich die Frage, ob angesichts der zunehmenden Bedrohung alle Möglichkeiten einer aktiven Aussenpolitik ausgeschöpft sind.

Der Bundesrat wird ersucht, zum Beispiel die nachfolgenden alt-neuen Aspekte einer erneuten Prüfung zu unterziehen:

1. Verstärkung der aussenpolitischen Zusammenarbeit in Richtung Entspannung, d. h. gerechte politische Lösungen durch Verhandeln, mit den neutralen Staaten Europas sowie mit Staaten der Militärböcke, die sich über Eigenständigkeit ausweisen. Gemeinsames und initiatives Bemühen um eigenständige europäische Stellungnahmen, auch in Bereichen der Militär-, Wirtschafts-, Währungs-, Energie- und Entwicklungspolitik.

Mehr Unabhängigkeit gegenüber den Weltmächten und ihrer Dominanz.

2. Unterstützung der Idee: Europa als atomwaffenfreie Zone vom Atlantik bis zum Ural. Schrittweise Verwirklichung durch atomwaffenfreie und militärisch verdünnte Zonen und Gebiete.

3. Vermehrte Mitarbeit bei den Blockfreien Staaten, mindestens durch ein Gesuch um Beobachter-Statut.

Texte du postulat du 9 octobre 1981

En Suisse aussi, la décision du gouvernement américain, de faire construire la bombe à neutrons, a accentué l'inquiétude et l'émotion provoquées par ce tout récent «tour de vis» donné à l'escalade du réarmement, d'autant plus que l'équipement en fusées SS-20 à ogives nucléaires multiples – du côté soviétique – ainsi que, du côté de l'OTAN, la décision de réarmer au moyen des fusées Pershing II à moyenne portée et des missiles de croisière ont déjà été accueillis avec une appréhension extrême, pour l'Europe et pour notre pays, par les représentants de la jeune génération surtout.

Chacun sait qu'en matière de politique étrangère, la marge de manœuvre d'un petit Etat est très étroite. Néanmoins et compte tenu de la menace croissante, on en vient à se demander si toutes les possibilités qui s'offrent de pratiquer une politique étrangère active ont été épuisées.

Le Conseil fédéral est donc invité à soumettre à réexamen les aspects (anciens ou nouveaux) ci-après, par exemple:

1. Le renforcement de la collaboration politique extérieure, dans le sens voulu par la détente, avec les Etats neutres d'Europe et ceux des blocs militaires, lorsque ces Etats-là font preuve d'indépendance – la détente supposant des solutions politiques équitables, obtenues par des négociations. Efforts et initiatives communs en vue de dégager des vues européennes autonomes, propres à l'ensemble du continent, y compris dans les domaines de la politique militaire, économique, monétaire, de l'énergie et du développement.

Indépendance accrue à l'égard des puissances mondiales et de leur prédominance.

2. Soutien apporté à l'idée d'une Europe considérée comme une zone désatomisée de l'Atlantique à l'Oural. Réalisation de cette idée par étapes, en créant des zones et des régions affranchies des armes atomiques, où la densité du potentiel militaire serait très faible.

3. Collaboration accrue avec les Etats non-alignés, à la faveur d'une requête tendant, pour le moins, à l'obtention du statut d'observateur.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bäumlin, Bircher, Borel, Christinat, Deneys, Duvoisin, Euler, Ganz, Gloor, Jaggi, Leuenberger, Mauch, Morf, Nauer, Neukomm, Renschler, Robbiani, Rothen, Schmid, Vannay, Ziegler-Genf (21)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Unruhe und Betroffenheit der Öffentlichkeit sind mehr als nur verständlich, richtet sich doch die Wirkung der Neutronenbombe in erster Linie gegen das menschliche Leben und nicht gegen Waffen, Maschinen und Bauten. Ihr Einsatz hat nicht in erster Linie die militärische Schwächung des Feindes zum Ziele, sondern seine Vernichtung.

Nicht weniger schwerwiegend sind die militärischen und politischen Folgen: Die Kommandogewalt geht von der Regierung auf die Offiziere an der Front über, die unter dem unmittelbaren Druck des Feindes stehen und die direkte Verantwortung für die eigenen Truppen tragen. Damit wird die Einsatzschwelle für Atomwaffen ganz wesentlich gesenkt. Der Schritt von der taktischen zur weitwirkenden, strategischen Waffe ist nur ein kleiner Schritt, wenn der Übergang überhaupt nicht nur ein fließender ist. Jede weitere Welt- oder Grossmacht fühlt sich gezwungen – sachezungen – nachzuziehen, d. h. ebenfalls Neutronenbomben oder gleichwertige Waffen herzustellen. Die Verlagerung nach und die Konzentration auf Europa bringt uns das erhöhte Risiko eines Stellvertreterkrieges. Es ist äusserst unwahrscheinlich, dass die Schweiz davon nicht direkt berührt würde.

Wir fragen uns, ob die Warnungen und geäusserten Sorgen des Bundesrates dieser Entwicklung genügend Rechnung tragen und ob seine aussenpolitischen Aktivitäten ihr angemessen sind. Dabei denken wir weder an «blosses Aktivismus» noch an «spektakuläre Aktionen». Die drei Aspekte des Postulates sind als Beispiele gedacht. Wir erinnern aber auch an die Stellungnahme der Sozialdemokratischen Partei der Schweiz zur Neutronenbombe und zum rüstungstechnologischen Wettlauf vom 15. September 1981: «Die SP Schweiz fordert eine Initiative von IKRK (Internationales Komitee vom Roten Kreuz) und Bundesrat zur Ächtung der Neutronenbombe und sämtlicher Atomwaffen durch alle Nationen der Welt.»

Ad 1. Es würde uns interessieren, ob der Bundesrat in allen aussenpolitischen Bereichen die Möglichkeit einer Zusammenarbeit mit den neutralen Staaten Europas ausgeschöpft hat. Können zusätzlich weitere Staaten miteinbezogen werden?

Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Aussenpolitik

Interpellation du groupe socialiste Politique étrangère

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	81.913
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.03.1982 - 15:30
Date	
Data	
Seite	257-262
Page	
Pagina	
Ref. No	20 010 311

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.